

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 28 mai 2010

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 1^{ER} AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	21 MAI 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de Conseillers municipaux présents	10

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Léon GROSSET JANIN,
Franck PICHOL-THIEVEND, Monsieur Xavier DESMARETS

Absents, Excusés

Monsieur Lionel BOCHET et Monsieur Alain VIARD excusés
Monsieur Jean Pierre SPECIA qui donne pouvoir à Mme Mireille GIORIA
Madame Sylvie CAGNARD qui donne pouvoir à Guy BRAISAZ

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.
Monsieur BRAISAZ ERIC a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- **APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2010**

Adoption

Conseillers présents :	10	Ayant voté pour:	12
Conseillers représentés :	2	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenue :	0

TRAVAUX

VCN° 70 depuis « Le Mont Blanc » jusqu'à « La Bouna »

Des travaux de réfection de ce tronçon de voirie ont été envisagés.

Compte tenu des estimations et après en avoir débattu, il est décidé que la réfection porterait uniquement sur les réseaux d'eaux pluviales, aux frais de la commune, et des eaux usées qui seront pris en charge par la communauté de communes du Beaufortain, dont c'est la compétence.

Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes.

Descente de la Combe

Une visite des services du Conseil général a permis d'établir un calendrier des prévisions et un partage des tâches.

Le Conseil général se charge de l'élargissement de la voirie ainsi que de la mise en œuvre d'une DUP.

Les enfouissements des réseaux secs et humides seront à la charge de la commune.

Compte tenu de la démarche préalable à la mise en œuvre (acquisition du foncier, montage du cahier des charges, publication, attribution des marchés) les travaux devraient être achevés en 2013.

Route de l'Echeru

Un drainage de la partie de voirie située à l'est du pont et une remise en état seront effectués par l'entreprise MARTOIA pour la somme de 22 892 €

. Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes.

Mur face au Mont-Blanc

Une reprise des parties détériorées sera réalisée dans le cadre du marché à bons de commandes.

Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes.

Mur face à la mairie

Suite à une détérioration accidentelle du mur, l'ouvrage sera repris par l'entreprise Martoia afin de le stabiliser.

Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes.

Piste du Plan

L'empierrement ne sera réalisé qu'à condition d'obtenir l'autorisation de souscription d'une convention de passage avec un propriétaire qui pour l'instant n'a pas donné son accord. Le versement de la subvention de la région étant Conditionné par la maîtrise du foncier.

Rampe d'accès cimetière/terrain de jeux

Une rampe sera érigée afin d'améliorer l'accès au terrain de jeux.

Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes.

Route des Saugeais

Une solution est recherchée afin d'améliorer la structure de la voirie en deux tronçons (partie haute et basse de la route) qui présente régulièrement des déformations.

Reprise des enrobés

Les chaussées seront reprises aux lieux dits : « Le Tovet », La Thuilettaz, Le Saugeais ainsi que diverses chaussées des « Saisies »

La voirie présente des fissures centrales importantes au lieu dit « les Prés » Une solution de colmatage serait économiquement plus intéressante qu'un enrobé.

Chalet du Plan d'eau de l'Infernet

Une alimentation électrique du chalet mis à disposition de la Société de pêche de sera réalisée.

Débroussaillage

L'entreprise Roudet interviendra début juillet pour le débroussaillage des pistes forestières et agricoles.

Les Routes communales seront élaguées par les services techniques municipaux.

Barrières et gardes corps

Les barrières du centre village sont en cours de rénovation. Celles situées sur les ouvrages de soutènement seront réhabilitées en même temps que les ouvrages d'arts par une entreprise de ferronnerie.

Rampe d'accès à la Salle de réunion « du Rocher »

Sera édifiée par les services techniques municipaux, ainsi qu'une mise en forme du jardinet devant l'entrée de la salle.

Chambre de vannes

La chambre située au « Tovet » au niveau de la maison « Néouze » sera déplacée.

Eclairage public

Les deux offres parvenues, pour la maintenance et l'amélioration de l'éclairage public, ont nécessité un complément d'information notamment au niveau de l'obligation de résultats en matière d'économie d'énergies.

Les deux prestataires ayant répondu à cette partie du cahier des charges, le Conseil se prononce pour confier le marché à l'entreprise CITEOS, dont les propositions concordent mieux au cahier des charges.

Bâtiments publics

La Mairie

Les rénovations intérieures sont en cours de finitions.

Ecomusée

La première tranche de rénovation sera suspendue pendant la période d'ouverture du musée soit du 21 juin au 11 septembre.

Eglise St Jacques d'Assyrie

Une visite est programmée avec le conservateur du patrimoine et l'architecte des bâtiments de France.

Suite à cette visite, un programme pluriannuel de travaux sera proposé pour, la restauration des œuvres d'art, la réfection de la façade et le remplacement du chauffage.

Conformément à la circulaire du 3 mai 2010, Le Conseil accepte de verser l'indemnité de gardiennage de l'église au Conseil paroissial, en charge de l'entretien courant, à hauteur de 471.87€

TAXES DE SEJOUR

Le Conseil après en avoir pris connaissance du débat communautaire lors de sa séance plénière du 10 mai, et afin de poursuivre la politique d'uniformisation sur le territoire Beaufortain des tarifs de la taxe de séjour propose, conformément à la circulaire du 3 octobre 2003, les tarifs suivants :

Hôtels de tourisme 4 étoiles et plus, résidences de tourisme 4 étoiles et plus

Meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes1.50 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles

Meublés de tourisme 3 étoiles et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes.....1.00 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles

Meublés de tourisme 2 étoiles, village vacances de catégorie grand confort

et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes0.90 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile

Meublés de tourisme, village vacances de catégorie confort

et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes0.75 €

Camping 3 et 4 étoiles et terrains de caravanages de même catégorie.....0.55 €

Autres terrains de camping et terrains de caravanage.....0.22 €

Refuges et gîtes d'étape..... 0.25 €

Objet

Approbation des tarifs

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les nouveaux tarifs des taxes de séjour, applicables à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le Conseil approuve les propositions.

Adoption

Conseillers présents : 10

Conseillers représentés : 2

Ayant voté pour: 12

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenue : 1 (M. Léon Grosset-Janin)

PATURAGES COMMUNAUX

La commune d'Hauteluce a, le 7 octobre 2008, dénoncé les conventions pluriannuelles d'exploitation des pâturages communaux, dans le but d'actualiser certaines données.

La lettre de dénonciation, adressée le 07/10/2008, requérait aux exploitants, de déposer, si tel était leur souhait, une demande de renouvellement des conventions.

En date du 8 février 2010 un courrier de rappel a été envoyé à tous les exploitants, afin de s'assurer que toutes les personnes intéressées avaient bien répondu.

Pour les personnes ayant renouvelé leur demande, les nouvelles conventions sont prêtes, et à disposition en mairie, pour prise de connaissance et signatures.

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005, dans le cadre de l'égalité des droits, des chances et de la participation à la citoyenneté des personnes handicapées requièrent :

- qu'un diagnostic préalable, afin d'identifier les besoins d'accessibilité, soit réalisé avant le 01/01/2011 pour l'accessibilité des voiries d'une part, et pour l'accessibilité des ERP de 1^e 2^e 3^e 4^e catégorie d'autre part
- que les mises en conformité, soient réalisées avant fin 2015 en tenant compte de tous les handicaps, physiques, sensoriels, cognitifs et psychiques (mobilité réduite, aveugles et mal voyants, sourds et mal entendant, personnes présentant un handicap mental) pour les catégories 1-2-3-4-5 des établissements publics et privés.

Conseil Municipal du 28 MAI 2010 – Compte rendu

La commune ne possédant que des établissements de 5^e catégorie (Mairie, Ecole, Musée, salle Ducis, Eglise, Auberge, Salle polyvalente et Infernet) il n'y a pas de date butoir pour réaliser le diagnostic des bâtiments. Les travaux de mise en conformité étant toutefois obligatoires avant 2015.

Les collectivités disposent jusqu'en septembre pour réaliser le diagnostic d'accessibilité des voiries, pour lesquelles il y a nécessité de rédiger un PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics).

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur, considérant le décret de loi 2005-1156 relatif à la modernisation de la sécurité civile, la commune s'est dotée d'un Plan Communal de sauvegarde.

La commission en charge du dossier, présente le dispositif qui en cas de risque majeur avéré serait appliqué sur notre territoire.

Objet

Approbation du Plan Communal de sauvegarde

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le dispositif PCS d'Hauteluce

Adoption

Conseillers présents : 10

Ayant voté pour: 12

Conseillers représentés : 2

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenue : 0

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil décide

Personnel auxiliaire

de créer un poste d'agent d'entretien à temps partiel et de la publication de cette création au centre de gestion d'un poste pré affecté. La nomination de l'agent sera effective à compter du 1er juillet 2010.

Prime annuelle

De verser un acompte sur la prime annuelle à tout le personnel permanent. Cette prime sera proportionnelle au temps de travail et de présence dans la collectivité.

De compléter cette prime de 150 € pour le personnel administratif ayant, le dernier trimestre 2009, eu une surcharge de travail du fait d'un personnel réduit.

Droit individuel à la formation

La loi du 2 février 2007 introduit la reconnaissance d'un droit individuel à la formation. Il se définit comme un dispositif facilitant l'accès à la formation pour tous les agents publics.

Outre la stricte application des règles du dispositif, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur certaines modalités de mise en œuvre.

1/ Les formations qui seront prises en compte seront celles proposées dans le catalogue du CNFPT, les préparations aux concours et examens, ainsi que tout autre formation dont le contenu sera soumis à l'appréciation du Conseil Municipal

2/ Le Droit Individuel à la Formation sera appliqué de plein droit, pendant le temps de travail du candidat

Adoption

Conseillers présents : 10

Ayant voté pour: 12

Conseillers représentés : 2

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenue : 0

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire rappelle que l'UDSP assure une couverture « assurance sociale et juridique » des sapeurs pompiers volontaires.

Le conseil charge Madame le maire du règlement à intervenir afin de prendre en charge la cotisation 2010, soit la somme de 120€.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces deux ventes.

QUESTIONS DIVERSES

Démantèlement du téléphérique EDF de Belleville

Le Conseil est informé qu'EDF a commencé les opérations de démontage du téléphérique de Belleville. Une autorisation préalable avait été sollicitée par l'entreprise Joly et Philippe en charge du chantier de démantèlement.

Coforet

Suite à la réunion de concertation du 17 mai, l'assemblée est informée de la mise en œuvre de l'exploitation forestière par câble.

Des directives ont été données à la coopérative forestière afin d'assurer la sécurité des usagers et permettre la circulation sur la voirie communale n°3, dite du Revers, dans des conditions optimales.

Reforme des collectivités locales

Madame le Maire expose : l'Association des Maires Ruraux de France réunis en assemblée générale le 18 avril 2010 réaffirme son inquiétude face aux menaces d'existence et d'avenir des communes rurales.

Après avoir pris connaissance du débat, l'assemblée réclame de nouvelles modifications, notamment sur le volet intercommunal. Favorable à l'achèvement de la carte intercommunale elle rappelle :

* que l'intercommunalité ne peut-être fondée que sur la liberté reconnue aux communes de rejoindre l'EPCI de leur choix.

* que l'intercommunalité ne peut-être pensée en termes de taille minimum mais seulement en termes de projets

- Demande avec fermeté la représentation des communes en tant que telles, au sein de la commission départementale de coopération intercommunale

- Demande le renforcement des pouvoirs de la CDCI

- S'oppose résolument aux pouvoirs exorbitants reconnus aux Préfets pendant la période transitoire en matière de création, de modification de périmètre, de fusion d'EPCI et de syndicat de communes.

Vente chenillette PRINOTH

Conformément à l'offre de mise en vente publiée à la suite de la décision du conseil municipal du 29 avril, une offre de 5 500 € est parvenue et acceptée par l'assemblée.

Projets d'implantation

Le Conseil est informé :

- de l'ouverture prochaine d'un atelier d'artisanat créatif au chef-lieu
- du projet d'atelier d'écriture de Mme Noll
- du projet de cours de dessin, peinture et sculpture de Melle Lagier
- du projet de création d'une laverie
- de l'ouverture prochaine d'une boulangerie

AGENDA

- Commission urbanisme le 8 avril à 18 heures

Le prochain conseil Municipal est fixé au **25 juin 2010 à 20 heures (salle de la mairie)**

ARRETES MUNICIPAUX PRIS en avril et mai 2010

N° d'ordre	Service Emetteur	Date	Objet
2010-04-01	Police municipale	27-04-2010	Réglementation circulation route des Crêtes
2010-04-02	Police municipale	22-04-2010	Réglementation utilisation parking du monument aux morts des Saisies
2010-04-03	Police municipale	23-04-2010	Réglementation circulation au chef-lieu
2010-04-04	Police municipale	11-05-2010	Réglementation circulation voirie de contournement du chef-lieu

RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME

Type de demande	Numéro	Date	Lieu concerné	Bénéficiaire	Avis
DP	073-132-10D5004	16/03/2010	Les Saisies	Fugier Alain	Accordée
DP	073-132-10D5006	09/04/2010	Les Saisies	Jubier Jean Pierre	Accordée
DP	073-132-10D5005	09/04/2010	Le Barrage	EDF Savoie	Accordé
PA	073-132-09D3001	12/04/2010	L'Ousteta	Moto Club Combe de Savoie	Refusée
DP	073-132-10D5007	20/04/2010	Les Combes	FAEDDA Jean Noel	Accordée
PD	073-132-10D4001	26/04/2010	La Girotte	EDF UP Alpes	Accordée
DP	073-132-10D5005	03/05/2010	Belleville	Crevier Gérard	Opposition
PC	073-132-09D1024	06/05/2010	Col du Joly	Bonnet-Ligeon Grégoire	Accordé
PC	073-132-10D1004	07/05/2010	La Tovet	Braisaz Joel	Accordé
PC	073-132-10D1005	14/05/2010	Route de Bisanne	Favre-Coutillet Michel	Accordé
PC	073-132-10D1002	31/05/2010	La Raie	Grant et Lambeaux	Accordé
DP	073-132-10D5009	21/05/2010	Bostet	Bischoff Philippe	Accordée
pc	073-132-10d1007	02/06/2010	La Bora	Turgeon Yann	Refusé